



DÉBLOQUEZ VOTRE CRÉDIT HABITAT EN QUELQUES CLICS

**Des solutions
pour transmettre
vos demandes de
déblocage sans vous
déplacer.**


SUD MÉDITERRANÉE
banque & assurances

Afin de faciliter et de sécuriser l'envoi de vos demandes de déblocage de factures de prêt habitat, le Crédit Agricole a mis en place des solutions. Vous pouvez nous transmettre directement vos demandes de déblocage, sans avoir à vous déplacer dans votre agence depuis votre **espace personnel Crédit Agricole En Ligne** ou sur l'application **Ma Banque**.



Depuis votre **espace personnel Crédit Agricole En Ligne** :

- 1 - Accédez à votre espace personnel en ligne par l'onglet « **Mon Espace** ».
- 2 - Cliquez sur « **l'enveloppe** » à côté du nom, puis sur l'onglet « **Écrire** ».
- 3 - Sélectionnez l'objet « **Demande de déblocage de prêt habitat (BAM)** ».
- 4 - Remplissez le formulaire.

Important: le n° d'opération figure sur la 1ère page de votre offre de prêt et se compose de 2 lettres et 4 chiffres.

Joignez uniquement votre/vos facture(s) au format PDF, en cliquant sur « **Choisissez un fichier** ».

Vous pouvez cumuler plusieurs factures sur une même demande.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI MA BANQUE
WWW.CA-SUDMED.FR



Depuis l'application **Ma Banque** :

- 1 - Cliquez depuis l'appli **Ma Banque** sur le symbole ☰ puis sur « **Ecrire un message** ».
- 2 - Sélectionnez « **Demande de déblocage de prêt habitat (BAM)** », puis cliquez sur « **Suivant** ».
- 4 - Remplissez le formulaire.

Important: le n° d'opération figure sur la 1ère page de votre offre de prêt et se compose de 2 lettres et 4 chiffres.

Joignez uniquement votre/vos facture(s) au format PDF en cliquant sur « **Choisissez un fichier** ».

Vous pouvez cumuler plusieurs factures sur une même demande.



JE TÉLÉCHARGE L'APPLI MA BANQUE

✓ JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS

- Facture libellée au nom de l'emprunteur
- Facture lisible
- Facture identifiable (N° Siret, date, N° de facture, nom et adresse du fournisseur)
- Certificat de paiement avec factures
- Appel de fonds promoteur.

Montant minimum par déblocage de 500€.

x JUSTIFICATIFS NON ACCEPTÉS

Sont considérés comme documents non éligibles :

- Ticket de Caisse
- Bon de commande, bon de caisse, bon d'enlèvement de marchandise sans preuve de paiement
- Devis et factures PRO FORMA.

Sont considérés comme documents non conformes :

- Facture illisible, incomplète (pages absentes) ou non détaillée
- Facture avec le nom de l'emprunteur absent ou erroné
- Facture non datée ou date non conforme.

✓ A SAVOIR

Objets non finançables :

- Végétaux, petit outillage, outils électriques, décoration, électroménager, mobilier.

Prêts réglementés (Prêt à Taux Zéro, Eco Prêt à Taux Zéro, Prêt à l'Accession Sociale, Prêt Conventionné) :

- Les factures doivent être postérieures à la date d'édition de votre prêt.

www.ca-sudmed.fr



N°1 du Financement de l'habitat : Source consultable sur www.ca-sudmed.fr

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 30 rue Pierre Bretonneau BP 39923 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669

Crédit photo : Istock - Document à caractère publicitaire non contractuel - 01/2020